

Nanterre, le 14 septembre 2022

Arrêté n° 2022-DAJA- 046

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.004 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction des Prestations, du Financement et du Budget

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et dans l'attente du recrutement d'un Directeur des Prestations, du Financement et du Budget, délégation de signature est accordée à Madame Sabine Serre, Directrice adjointe des Prestations, du Financement et du Budget, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;

- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Madame Sabine Serre, Directrice adjointe des Prestations, du Financement et du Budget, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) correspondances relatives au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, des contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Protection des personnes vulnérables

- a) actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) contrats de prestations et actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement personnalisé (MASP) ;
- e) prestations et aides relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- f) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Prestations relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales

- a) prestations, actes médicaux et paramédicaux et leur facturation, actes relatifs aux consultations et actions de prévention médico-sociales en matière de PMI ou de planification familiale ;
- b) actes à caractère médical et paramédical y compris la communication aux usagers de leur dossier personnel.

6. Allocation BBdom Hauts-de-Seine

- a) toutes décisions relatives à l'allocation BBdom Hauts-de-Seine (accord, refus, suspension...) et le versement des prestations y afférentes ;
- b) actes relatifs à l'allocation BBdom Hauts-de-Seine, à l'exception de ceux relatifs aux recours gracieux et contentieux.

7. Prestations d'aide sociale légales et facultatives

- a) décisions individuelles d'attribution des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative ;
- b) décisions relatives aux recours gracieux en matière d'aides sociales légales et facultatives ;
- c) décisions d'inscription hypothécaire ou portant mainlevée d'hypothèque.

8. Revenu de solidarité active

- a) toutes décisions relatives à l'allocation (ouverture du droit à l'allocation, montant, suspension, remise de dettes, créances...);
- b) contrats et actes relatifs aux mesures d'accompagnement sociales et socio-professionnelles définies par le Programme Départemental d'Insertion (PDI).

9. Aide à la mobilité

- a) Titre Améthyste :
 - décisions et actes concernant les usagers ;
 - correspondances avec les prestataires et fournisseurs de services ;
 - actes relatifs au suivi des conventions ;
 - tout document relatif aux recours gracieux concernant les titres Améthyste.
- b) Programme d'aide à la mobilité (PAM) :
 - actes relatifs au PAM ;
 - bons de commandes relatifs au PAM ;
 - tout document relatif aux recours gracieux concernant le PAM.

10. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- a) décisions individuelles relatives aux aides prévues au titre du FIJ ;
- b) contrats et conventions relatifs au Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ).

11. Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI)

- a) décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI) ;
- b) contrats et conventions relatifs au Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

12. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes ;
- b) contrats de prêts ou d'accompagnement social lié au logement.

13. Dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV)

- a) décisions individuelles relatives au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV) ;
- b) contrats et conventions relatifs au dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

14. Partenariats

- actes relatifs au suivi et à l'évaluation des conventions avec les acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique sociale et médico-sociale départementale, notamment les CLIC, les coordinations gérontologiques et les associations œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

15. Droits d'accès au dossier social ou médico-social

- a) actes relatifs aux droits d'accès au dossier social ou médico-social concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales et/ou d'insertion ;
- b) décisions relatives à l'exercice du droit d'accès au dossier social ou médico-social par l'utilisateur concernant les décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus des prestations sociales, médico-sociales et/ou d'insertion.

16. Contrôles et lutte contre la fraude

- actes relatifs aux contrôles de mise en œuvre et d'utilisation des prestations en matière d'aide sociale légale et facultative relevant de la compétence du Département.

17. Représentation juridique de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département des Hauts-de-Seine (MDPH)

- a) écritures en demande et en défense en représentation de la MDPH dans le cadre des contentieux auxquels elle est partie devant les juridictions civiles et administratives ;
- b) pouvoirs de représentation aux audiences devant les juridictions civiles et administratives.

2.1. Service Gestion des Droits et des Prestations

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 a), 11 a), 12, 13 a), 15 et 16

- **Monsieur Arnaud Bodin**, Chef du service Gestion des Droits et des Prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud Bodin, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7, 15 et 16

- **Madame Christine Lanel**, Cheffe de l'unité Instruction et Versement des prestations aux bénéficiaires pour les aides à Domicile ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7, 15 et 16

- **Madame Ségolène Dumaine-Polti**, Cheffe de l'unité Instruction et Versement des prestations aux bénéficiaires pour les aides à l'Hébergement ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 a), 11 a)

- **Madame Muriel Dauphin**, Cheffe de l'unité Versement aux établissements et services ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 9, 15 et 16

- **Monsieur Kevin Sériné**, Chef de l'unité Aides à la mobilité ;

Rubriques 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 a), 11 a), 12, 13 a), 15 et 16

- **Madame Françoise Bouteillé**, Cheffe de l'unité Remboursements ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 15 et 16

- **Monsieur Fabrice Touzard**, Référent des dispositifs de l'unité Aides financières et gestion des droits.

2.2. Service Financement, Budget, Gestion des marchés et conventions

Rubriques 1, 2, 3, 4, 10 b), 11 b), 13 b), 14 et 16

- **Monsieur Benoît Sembeille**, Chef du service Financement, Budget et Gestion des conventions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît Sembeille, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 14

- **Madame Suzy Martinel**, Cheffe de l'unité Budget ;

Rubriques 1, 2, 3, 4, 10 b), 11 b), 13 b), 14 et 16

- **Madame Anne Ghio**, Cheffe de l'unité Conventions, financements et marchés.

2.3. Service Contrôle, Recours et Accès aux Dossiers des Usagers

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 15, 16 et 17

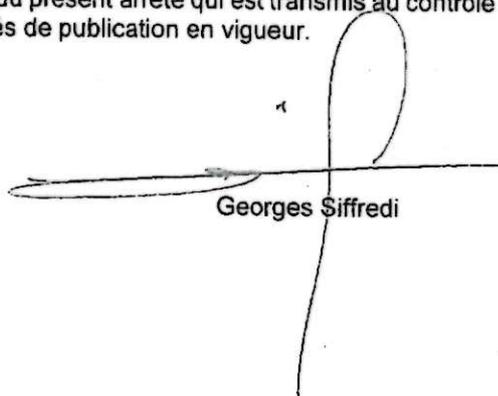
- **Madame Yamina Abdelmoumène**, Cheffe du Service Contrôle, Recours et Accès aux dossiers des usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Yamina Abdelmoumène, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 15, 16 et 17

- **Monsieur Alexandre Da Silva**, Chef de l'unité Recours et accès aux dossiers des usagers

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Pour Ampliation
Le Chef du service des Affaires juridiques
Nicolas Aurières

Nanterre, le 14 septembre 2022

Arrêté n° 2022-DAJA- 047

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.004 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction des solidarités territoriales

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Arnaud Lopez**, Directeur des solidarités territoriales à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes,

décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint et de Monsieur Arnaud Lopez, Directeur des solidarités territoriales, délégation de signature est accordée à :

Par ordre de priorité

- o **Madame Mélanie Planes**, Directrice adjointe des solidarités territoriales, en charge du pilotage des services de solidarités territoriales et, en particulier, de l'encadrement du service Traitement des informations préoccupantes et personnes vulnérables et du service Evaluation des MNA,
- o **Madame Thi Tran**, Directrice adjointe des solidarités territoriales, en charge de l'encadrement et du pilotage des services des solidarités territoriales,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, de Monsieur Arnaud Lopez, Directeur des solidarités territoriales, de Madame Mélanie Planes, Directrice adjointe des solidarités territoriales et de Madame Thi Tran, Directrice adjointe des solidarités territoriales, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion

- et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Protection des personnes vulnérables

- a) rapports et actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) rapports et actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) décisions relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) décisions relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Décisions individuelles relatives aux consultations et actions de prévention médico-sociales

- a) décisions individuelles, actes médicaux et paramédicaux relatifs aux consultations et actions de prévention médico-sociales en matière de PMI ou de planification familiale ;
- b) décisions individuelles à caractère médical et paramédical y compris la communication aux usagers de leur dossier personnel.

6. Décisions individuelles d'aide sociale et mesures d'accompagnement sociales ou médico-sociales

- a) décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision, d'ajournement ou de refus de prestations sociales et d'insertion ;
- b) décisions individuelles ou contrats individuels d'attribution, de révision ou de refus d'orientation de prise en charge médico-sociale et d'insertion ;
- c) décisions individuelles ou contrats individuels relatifs à l'accompagnement et au suivi médico-social ou d'insertion ;
- d) décisions individuelles ou contrats individuels relatifs à l'évaluation d'une situation d'accompagnement et/ou de suivi médico-social ou d'insertion.

7. Protection de l'enfance

- a) actes et mesures relevant de la protection de l'enfance en vertu de la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles et prises en charges financières subséquentes ;
- b) décisions relatives aux allocations mensuelles et secours exceptionnels.

8. Pupilles de l'Etat

- a) arrêtés d'admission des pupilles de l'Etat au titre de l'article L. 224-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- b) décisions concernant la gestion des pupilles de l'Etat ;
- c) procès-verbaux de remise d'enfants en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat au service de l'aide sociale à l'enfance mentionnés à l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles.

9. Revenu de solidarité active

- a) décisions d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un service référent ;

- b) contrats d'engagements réciproques (CER) des bénéficiaires du RSA ;
- c) décisions de réorientation des bénéficiaires du RSA, de révision de leur parcours, de sanction ou d'amende à la suite de l'avis des équipes pluridisciplinaires.

10. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- décisions relatives aux aides prévues au titre du FIJ.

11. Programme départemental d'aides financières individuelles

- décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

12. Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

- a) décisions relatives au FSL, y compris les remises de dettes ;
- b) contrats de prêts ou d'accompagnement social lié au logement.

13. Fonds départemental Femmes Victimes de Violences (FVV)

- décisions relatives aux orientations vers le Dispositif Départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

14. Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), lieux de vie et d'accueil, dispositif des particuliers accueillant des personnes âgées ou handicapées

- a) actes relatifs à la gestion administrative, budgétaire et au contrôle financier (propositions budgétaires, visites de conformité...) des établissements et services ;
- b) actes relatifs au contrôle de la qualité et du bon fonctionnement des établissements et services.

15. Contrôle technique des établissements et services départementaux ou habilités et opérations d'équipement en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse

- a) actes relatifs à l'organisation interne des établissements et à l'approbation des projets pédagogiques ;
- b) actes à l'attention des services et instances ayant confié ou intervenant pour les enfants admis dans l'établissement.

3.1 Services des solidarités territoriales :

Rubriques 1 à 13

Service des solidarités territoriales n° 1 :

- o **Madame Francine Bagassien**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 1 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine Bagassien, et dans la limite de leurs attributions :

- o **Madame Béatrice Soullignac**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 1 ;

- **Madame Vanessa Thomas**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 1.

Service des solidarités territoriales n° 2 :

- **Madame Véronique Bouchardon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique Bouchardon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Patricia Greget**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Madame Patricia Gaborit**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Monsieur Eric Bergez-Lestremau**, Chef de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia Greget, de Madame Patricia Gaborit, de Monsieur Eric Bergez-Lestremau, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Sandra Riquier**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 2 ;
- **Madame Amandina Adjibi**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 2.

Service des solidarités territoriales n° 3 :

- **Madame Liliane Fletcher**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane Fletcher, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Corinne Righi Touret**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Monsieur El Mostapha Tajji**, Chef de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne Righi Touret, de Monsieur El Mostapha Tajji, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Elise Delsaux**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 3 ;
- **Monsieur Santiago Martinez Alvarez**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 3.

Service des solidarités territoriales n° 4 :

- **Madame Jennifer Chétrit**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 4 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jennifer Chétrit, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Sylvie Fortin**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Madame Anne Pechenet**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Monsieur Abdesselam Gasmili**, Chef de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie Fortin, de Madame Anne Pechenet, de Monsieur Abdesselam Gasmili, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Margaux Scala**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 4 ;
- **Madame Nora Lif**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 4.

Service des solidarités territoriales n° 5 :

- **Madame Nathalie Garret**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 5 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie Garret, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Liliane Alissa Pech**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- **Madame Sihem Ben Aicha**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- **Madame Sandrine Teissandier**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Liliane Alissa Pech, de Madame Sihem Ben Aicha, de Madame Sandrine Teissandier, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Bérénice Laroye**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 5 ;
- **Madame Leila Habassi**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 5.

Service des solidarités territoriales n° 6 :

- **Madame Ludivine Sombert**, Cheffe du service des solidarités territoriales n°6 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ludivine Sombert, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Anita Dogble**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 6 ;
- **Madame Chantal Augéard-Tanguy**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 6 ;
- **Madame Rachida Rivet-Lamrani**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anita Dogble, de Madame Chantal Augéard-Tanguy, de Madame Rachida Rivet-Lamrani, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Alexia Anguise**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 6 ;
- **Madame Angélique Dumain**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 6.

Service des solidarités territoriales n° 7 :

- **Madame Laurence Torcq-Mechkour**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 7 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Torcq-Mechkour, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Aurélie Lefol**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 7 ;
- **Madame Nathalie Perrot**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 7 ;
- **Madame Lina Kutasi**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 7.

Service des solidarités territoriales n° 8 :

- **Monsieur Francis Painot**, Chef du service des solidarités territoriales n° 8 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Painot, et dans la limite de leurs attributions :

- **Monsieur Philippe Chineaux**, Chef de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 8 ;
- **Madame Isabelle Landemaine**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 8 ;

- **Madame Emilie Batteux**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 8.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Chineaux, de Madame Isabelle Landemaine, de Madame Emilie Batteux, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Eda Pardon**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 8 ;
- **Madame Solène Lanoë**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 8.

Service des solidarités territoriales n° 9 :

- **Madame Catherine Lago-Matalon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 9 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine Lago-Matalon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Sophie Flochel-Zimmer**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 9 ;
- **Madame Sylvie Gillon**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 9 ;
- **Madame Elsa Gratieux**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi des publics du service des solidarités territoriales n° 9.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Flochel-Zimmer, de Madame Sylvie Gillon, de Madame Elsa Gratieux, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Marianne Boy**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 9 ;
- **Madame Yves Tigreat**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 9.

Service des solidarités territoriales n° 10 :

- **Madame Nelly Chels**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 10 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nelly Chels, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Brigitte Beaupin**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 10 ;
- **Monsieur Franco Spagnulo**, Chef de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 10.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte Beaupin, de Monsieur Franco Spagnulo, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Natacha Charfe**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 10.

Service des solidarités territoriales n° 11 :

- **Madame Elisabeth Chandon**, Cheffe du service des solidarités territoriales n° 11 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Chandon, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Marie-Laure Lunion**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 11 ;
- **Madame Muriel Lapergue**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 11 ;
- **Madame Reka Debarge**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 11.

Service des solidarités territoriales n° 12 :

- **Monsieur Sébastien Bouvier**, Chef du service des solidarités territoriales n° 12 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien Bouvier, et dans la limite de leurs attributions :

- **Madame Béatrice Esposito**, Cheffe de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 12 ;
- **Madame Cécile Rouffineau**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 12.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Esposito, de Madame Cécile Rouffineau, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Laetitia Abdelmoumen**, cadre référent protection de l'enfance évaluation du service des solidarités territoriales n° 12 ;
- **Monsieur Cyrille Gouraud**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 12.

Service des solidarités territoriales n° 13 :

- **Monsieur Christophe Boy**, Chef du service des solidarités territoriales n° 13 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe Boy, et dans la limite de leurs attributions :

- **Monsieur Sami Arrouche**, Chef de l'unité Accueil, Relation au public et support du service des solidarités territoriales n° 13 ;

- **Madame Caroline Junius**, Cheffe de l'unité Evaluation du service des solidarités territoriales n° 13 ;
- **Madame Sophie Lorenzo Vergriete**, Cheffe de l'unité Accompagnement et Suivi du public du service des solidarités territoriales n° 13.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sami Arrouche, de Madame Caroline Junius, de Madame Sophie Lorenzo Vergriete, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a), 4 d), 7, 8 et 10

- **Madame Stéphanie Briand**, cadre référent protection de l'enfance accompagnement du service des solidarités territoriales n° 13.

3.2 Service Evaluation des Mineurs Non Accompagnés

Rubriques 1, 2, 3, 4 et 7

- **Madame Murielle Fonteneau**, Cheffe du service évaluation des mineurs non accompagnés ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Murielle Fonteneau, et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- **Madame Lucie Le Peron**, cadre référent service Evaluations MNA ;
- **Madame Amina Miraoui**, cadre référent service Evaluations MNA ;
- **Madame Anne-Sophie Jensen**, cadre référent service Evaluations MNA.

3.3 Service Traitement des Informations préoccupantes et Personnes vulnérables

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7 et 13

- **Madame Anne Ourgaud**, Cheffe du Service Traitement des Informations préoccupantes et Personnes vulnérables.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne Ourgaud, et dans la limite de ses attributions :

- **Madame Zakia Filali**, cadre référent service TIP-PV.

3.4 Mission santé

Rubriques 1, 4 a), 4 b), 5, 14 et 15

- **Madame Elisabeth Hausherr**, Directeur de Mission médecin expert.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth Hausherr, et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 4 a), 4 b), 14 et 15

- o Madame Emmanuelle Candas, Médecin conseiller technique.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur

1
Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.


Pour Ampliation
Le Chef du service des Affaires Juridiques
Nicolas Aurières

Nanterre, le 14 septembre 2022

Arrêté n° 2022-DAJA-048

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.004 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction du Pilotage des Etablissements et Services

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et dans l'attente du recrutement d'un Directeur du pilotage des établissements et services, délégation de signature est accordée aux agents désignés ci-après, dans la

limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Protection des personnes vulnérables

- a) rapports et actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) rapports et actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) décisions et actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) décisions relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Accueillants familiaux

- a) décisions relatives à l'agrément et à la formation des accueillants familiaux ;
- b) tout document relatif à l'évaluation pluridisciplinaire et au contrôle de la qualité de la prise en charge des personnes accueillies par les accueillants familiaux.

6. Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), lieux de vie et d'accueil, dispositif des particuliers accueillant des personnes âgées ou handicapées

- a) actes relatifs à la gestion administrative, budgétaire et au contrôle financier (propositions budgétaires, visites de conformité...) des établissements et services ;
- b) actes relatifs à la tarification des établissements et services ;
- c) ampliements et notifications des arrêtés et décisions ;
- d) actes relatifs au contrôle de la qualité et du bon fonctionnement des établissements et services ;
- e) rapports déposés devant la Commission d'appels à projets ;
- f) décisions et actes relatifs aux appels à projets ou à manifestation d'intérêt.

7. Gestion du dispositif départemental des assistants familiaux

- a) actes et courriers liés au recrutement (contrat de travail), à l'évaluation professionnelle et aux sanctions ;
- b) actes et courriers liés au licenciement ;
- c) engagements et liquidations liés aux rémunération, indemnités, allocations, remboursements et aux calculs et versements des charges sociales ;
- d) actes et courriers liés à la gestion des dossiers chômage et versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ;
- e) actes et courriers liés à l'accueil des enfants (contrat d'accueil) et versement des allocations dues ;
- f) rémunérations, indemnités, allocations versées aux assistants familiaux et charges sociales y afférents ;
- g) formation des assistants familiaux :
 - actes et courriers relatifs à l'accompagnement des assistants familiaux en formation ;
 - actes et courriers relatifs aux entretiens annuels et validation du parcours de formation ;
 - courriers relatifs au suivi du marché de formation ;
 - engagements, liquidations et dépenses liées à la formation.

8. Contrôle technique des établissements et services départementaux ou habilités et opérations d'équipement en faveur de la famille, de l'enfance et de la jeunesse

- a) organisation interne des établissements et approbation des projets pédagogiques ;
- b) correspondances à caractère technique ;
- c) correspondances avec les services et instances ayant confié ou intervenant pour les enfants admis dans l'établissement ;
- d) projets d'arrêtés d'autorisation et d'habilitation correspondants ;
- e) instruction des projets d'équipement en vue de leur autorisation ou de la délivrance de l'avis réglementaire.

9. Gestion des établissements départementaux ASE

- documents relatifs à l'organisation des CTE, CHSCT et commissions de surveillance, et notamment des convocations, ordres du jour et compte-rendu.

10. Protection de l'enfance

- a) actes et mesures relevant de la protection de l'enfance en vertu de la réglementation prévue par le code de l'action sociale et des familles et prises en charges financières subséquentes ;
- b) décisions relatives aux allocations mensuelles et secours exceptionnels.

11. Habilitations et autorisations

- a) titres d'habilitation électrique, en application des articles R. 4544-9 à R. 4544-11 du code du travail ;
- b) autorisations de conduite d'engins spéciaux (chariots de manutention, engins de chantier, plates-formes élévatrices mobiles de personnes, etc...), en application de l'article R. 4323-56 du code du travail et de l'arrêté du 2 décembre 1998 ;
- c) autorisations de travail en hauteur (port d'un harnais antichute en particulier), en application de l'article R. 4323-106 du code du travail.

12. Pupilles de l'Etat

- a) arrêtés d'admission des pupilles de l'Etat au titre de l'article L. 224-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- b) décisions concernant la gestion des pupilles de l'Etat ;
- c) procès-verbaux de remise d'enfants en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat au service de l'aide sociale à l'enfance mentionnés à l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles.

13. Fonds d'insertion des jeunes (FIJ)

- décisions relatives aux aides prévues au titre du FIJ.

14. Programme départemental d'aides financières individuelles

- décisions relatives aux aides prévues par le Programme départemental d'aides financières individuelles (PDAFI).

15. Fonds départemental Femmes Victimes de Violences (FVV)

- décisions relatives aux orientations vers le dispositif départemental Femmes Victimes de Violences (FVV).

1.1. Service Contractualisation, Tarification et Contrôle des ESSMS

Rubriques 1 à 6 et 8

- Madame Patricia Granger, Cheffe du service Contractualisation, Tarification et Contrôle des ESSMS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia Granger et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 a), 4 b), 6 et 8

Par ordre de priorité, les agents chargés du contrôle et du suivi des établissements et services sociaux et médico-sociaux suivants :

- Madame Marie-Pierre Deniau ;
- Madame Sylvie Buchot ;
- Madame Nadia Lakhouch ;
- Madame Nadine Pilorget ;
- Monsieur Frédéric Hangzaruk ;
- Madame Karine Pigeon ;
- Madame Mireille Courtadon ;
- Monsieur Julien Legendre ;
- Monsieur Xavier Atikossie ;
- Madame Sylvie Bouvier ;
- Madame Naima Mendil ;
- Monsieur Olivier Lecuyer ;
- Madame Pascale Chadru ;
- Madame Clotilde Pera.

1.2. Service de l'Accueil Familial

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7, 10, 12 à 15

- o **Madame Virginie Bourgeois Auferil**, Cheffe du service de l'Accueil Familial.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie Bourgeois Auferil, et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 7 et 10

- o **Madame Ghislaine Kelomey**, Cheffe de l'unité RH.

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7 a), 7 e), 10, 12 à 15

- o **Madame Jeanne Delpy**, Cheffe de l'unité Ile-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne Delpy et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 1, 2, 4, 7 e), 10, 12 à 15

Par ordre de priorité :

- o **Madame Emilie Evennou-Prevosto**, Responsable d'équipe accueil familial ;
- o **Madame Sihem El Haj**, Responsable d'équipe accueil familial.

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7 a), 7 e), 10, 12 à 15

- o **Madame Ornella Rouassi**, Cheffe de l'unité Province.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ornella Rouassi et dans la limite de ses attributions :

Rubriques 1, 2, 4, 7 e) 10, 12 à 15

- o **Monsieur Cyrille Laplanche**, Responsable de l'antenne Montluçon de l'Unité Province.

1.3. Etablissements départementaux de l'Aide Sociale à l'Enfance :

1.3.1. Pouponnière Paul Manchon

Rubriques 1, 2, 3, 4, 8, 9, 10 a) et 11

- o **Madame Françoise Volot-Delaunay**, Directrice de la Pouponnière Paul Manchon.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise Volot-Delaunay, Directrice de la Pouponnière Paul Manchon et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- Madame Christine Lamoine, cadre socio-éducatif ;
- Madame Florence Tharrault, cadre socio-éducatif ;
- Madame Martine Saturnis, cadre de santé.

1.3.2. Cité de l'Enfance

Rubriques 1, 2, 3, 4, 7a), 7 e), 8, 9, 10 a) et 11

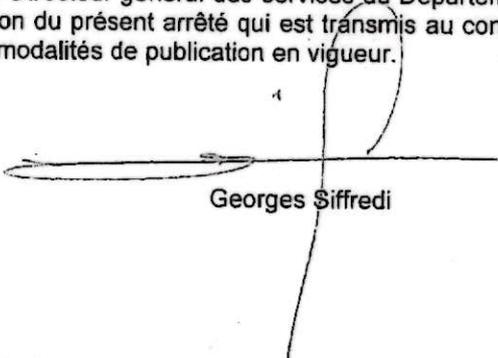
- Madame Alexandra Demidenko, Directrice de la Cité de l'Enfance.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra Demidenko, Directrice de la Cité de l'Enfance et dans la limite de leurs attributions :

Par ordre de priorité :

- Monsieur Hugo Filliaudeau, attaché d'administration ;
- Monsieur Jean-Claude Gathie, cadre socio-éducatif ;
- Monsieur Sébastien Breton, cadre socio-éducatif.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.


Pour Ampliation
Le Chef du service des Affaires juridiques
Nicolas Aurières

Nanterre, le

1 5 SEP. 2022

Arrêté n° 2022-DAJA- 49

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.004 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Direction de l'Appui et de la Transformation numérique

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, et de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur

général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Henri Lepers**, Directeur de l'Appui et de la transformation numérique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Monsieur Henri Lepers, Directeur de l'Appui et de la transformation numérique, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absences (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

2.1. Service Appui à la Gestion

Rubriques 1, 2, et 3

- o **Madame Christelle Bigué**, Cheffe du service Appui à la gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christelle Bigué, et dans la limite de leurs attributions :

Rubrique 1

- o **Madame Sonia Achi**, Cheffe de l'unité Appui à la gestion administrative ;

Rubrique 1

- o **Madame Aurélie Bourmaud**, Référent marchés publics ;

Rubrique 1

- o **Madame Christine Pedrero**, Cheffe d'unité Flux numériques et données épidémiologiques ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Pedrero et dans la limite de ses attributions :

Rubrique 1

- o **Monsieur Calidou Doucara**, Chef d'équipe Gestion des flux numériques.

2.2. Unité Maîtrise d'ouvrage du SI PSOL

Rubriques 1, 2, et 3

- o **Madame Lysiane Durka**, Cheffe de l'unité Maîtrise d'ouvrage SI PSOL.

2.3. Unité Accueil téléphonique

Rubrique 1

- o **Monsieur Nicolas Veit**, Chef de l'unité Accueil téléphonique.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur

Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautif, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Pour copie

Nicolas Aurières
Le Chef du service des Affaires juridiques

Nicolas Aurières

Nanterre, le

15 SEP. 2022

Arrêté n° 2022-DAJA-50

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.04 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Service des Modes d'Accueil Petite Enfance

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Monsieur Frédéric Guillaume**, Chef du Service des Modes d'Accueil Petite Enfance, dans la limite de ses attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés annuels, les RTT et autres autorisations d'absence (à l'exception des congés bonifiés).

2. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

3. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) actes relatifs au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

4. Protection des personnes vulnérables

- a) rapports et actes relatifs à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou qui risquent de l'être ;
- b) rapports et actes relatifs à la prévention et à la protection des adultes vulnérables ;
- c) décisions et actes relatifs à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) ;
- d) décisions relatives à l'intervention de techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) ;
- e) signalements au Procureur de la République et saisines de toute nature dans le cadre de la protection des personnes vulnérables.

5. Assistants maternels et assistants familiaux

- a) décisions de retrait, de non renouvellement et de restriction d'agrément des assistants maternels et familiaux, après avis de la CCPD ainsi que les décisions de suspension d'agrément ;
- b) autres décisions relatives à l'agrément des assistants maternels et familiaux ;
- c) décisions et actes relatifs au contrôle qualité de l'activité des assistants maternels et assistants familiaux ;
- d) décisions et actes relatifs aux formations obligatoires et complémentaires des assistants maternels.

6. Etablissements et services accueillant des enfants de moins de six ans

- a) décisions et actes relatifs à l'autorisation et au refus de création, extension, modification et transformation des établissements et services, accueillant des enfants de moins de six ans, gérés par une personne physique ou morale de droit privé ;
- b) avis et actes relatifs à la création, l'extension, la transformation et la modification des établissements et services, accueillant des enfants de moins de six ans, décidées par la collectivité publique intéressée ;
- c) décisions et actes relatifs au contrôle qualité et à la surveillance de l'activité des établissements et services accueillant des enfants de moins de six ans.

7. Organisation d'accueil collectif à caractère éducatif hors du domicile parental, à l'occasion de vacances scolaires, des congés professionnels ou des loisirs, ouvert à des enfants scolarisés de moins de 6 ans

- a) avis dans le cadre de l'autorisation délivrée par le représentant de l'Etat prévue par l'article L. 2324-1 du code de la santé publique ;
- b) missions de contrôle et de surveillance prévues à l'article L. 2324-2 du code de la santé publique.

8. Services d'aide à la personne

- avis dans le cadre de l'agrément délivré par le représentant de l'Etat prévu par l'article R. 7232-5 du code du travail.

9. Partenariats

- actes relatifs au suivi et à l'évaluation des conventions avec les acteurs concourant à la mise en œuvre de la politique sociale et médico-sociale départementale, notamment les Chartes qualité RAM, RAP, délivrance de labels qualité.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, et de Monsieur Frédéric Guillaume, Chef du Service des Modes d'Accueil Petite Enfance, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents énumérés aux rubriques indiquées :

2.1. Unité Modes d'Accueil Individuel

Rubriques 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9

- **Madame Marie-Thérèse Rousseau**, Cheffe de l'unité Modes d'accueil individuel.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Thérèse Rousseau et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 2, 3, 4, 5, 8 et 9

Par ordre de priorité :

- **Madame Laurence Nojaroff**, puéricultrice coordinatrice ;
- **Madame Sophie Mahaut**, infirmière coordinatrice ;
- **Madame Fatima Erramli**, puéricultrice coordinatrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence Nojaroff, de Madame Sophie Mahaut et de Madame Fatima Erramli et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4 et 5 b), 5 c) et 5 d)

Par ordre de priorité :

- **Madame Christine Plantard**, infirmière/puéricultrice ;
- **Madame Mélodie Ollivier**, infirmière/puéricultrice ;

- Madame Séverine Levy, infirmière ;
- Madame Dominique Bourdon, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Corinne Bourg, infirmière ;
- Madame Zoulikha Jassim, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Catherine Coutanceau, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Séverine Palmier, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Claire Gonin, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Patricia Guerin, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Eliane Metras, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Anne-Cécile Delplace-Durieu, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Laure-Anna Di Cioccio, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Pauline Devolder, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Anne-Sophie Mertine, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Anne Roques, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Margaux Gauthier, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Karine Cassaing, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Charlotte Philippe, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Annick Valentin, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Angèle Marrande, infirmière/puéricultrice.

2.2. Unité Modes d'Accueil Collectif

Rubriques 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 9

- Madame Frédérique Garciau, Cheffe de l'unité Modes d'accueil collectif.

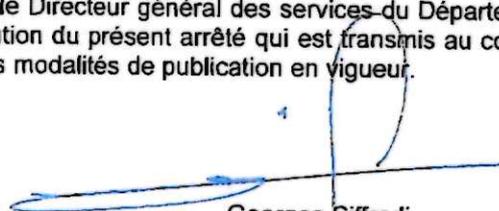
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Garciau et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 4, 6 et 7

Par ordre de priorité :

- Madame Magali Hiebel, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Stéphanie Wagner, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Geneviève Beudet, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Christelle Vincent, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Laétitia Fajardie, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Blandine Pauthier, infirmière/puéricultrice ;
- Madame Caroline Vila-Delaire, infirmière/puéricultrice.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


 Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautill, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

pour ampliation
 Le Chef du service des Affaires Juridiques

 Nicolas Aurier

Nanterre, le **15 SEP. 2022**

Arrêté n° 2022-DAJA- *51*

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.04 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Service Interdépartemental des Agréments et Adoptions

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée aux **agents désignés ci-après**, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Budget

- a) engagements des dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget départemental ;
- b) liquidations des états, mémoires, factures et tous documents relatifs aux opérations de dépenses effectuées sur le budget départemental ;
- c) liquidations des recettes figurant au budget départemental ;
- d) certificats administratifs.

2. Agréments et adoptions

- a) arrêtés d'admission des pupilles de l'Etat au titre de l'article L. 224-4 du code de l'action sociale et des familles ;
- b) documents relatifs à l'information et l'accompagnement des femmes accouchant dans le secret de leur identité ;
- c) documents relatifs à l'accompagnement des demandes d'accès aux origines personnelles sur saisine du Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP) ;
- d) récépissés relatifs aux demandes d'associations à être autorisées en tant qu'Organisme Autorisé à l'Adoption ;
- e) procès-verbaux de remise d'enfants en vue de leur admission comme pupilles de l'Etat au service de l'aide sociale à l'enfance mentionnés à l'article L. 224-5 du code de l'action sociale et des familles ;
- f) rapports d'actualisation d'agrément mentionnés à l'article R. 225-7 du code de l'action sociale et des familles ;
- g) décisions accordant l'agrément au titre des articles R. 225-1 et L. 225-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- h) communication de documents administratifs des enfants confiés à l'ASE devenus pupilles de l'Etat.

Rubriques 1 et 2

- **Madame Sophie Dujardin Joseph-François**, Chargée de mission, Cheffe du Service Interdépartemental des Agréments et des Adoptions.

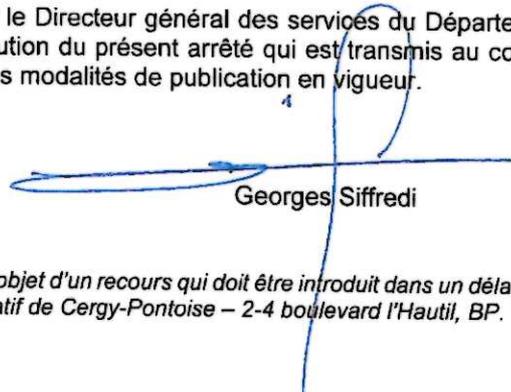
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie Dujardin Joseph-François et dans la limite de leurs attributions :

Rubriques 2 e), 2 f) et 2 g)

Par ordre de priorité :

- **Madame Florence Martinez**, référent socio-éducatif ;
- **Madame Elodie Bousquet**, référent socio-éducatif ;
- **Madame Camille Lombardi**, référent socio-éducatif ;
- **Madame Jennifer Hardier**, référent socio-éducatif ;
- **Madame Pauline Renoton**, référent socio-éducatif ;
- **Madame Emeline Roquet**, référent socio-éducatif ;
- **Madame Mélika Thabet**, référent socio-éducatif.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Nanterre, le

15 SEP. 2022

Arrêté n° 2022-DAJA- 57

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3, alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 22.04 du 30 mars 2022 modifié par l'arrêté n° 22.019 du 7 juillet 2022 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2021-DAJA-92a du 2 juillet 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jérôme Dian, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2022-DAJA-045 du 9 septembre 2022 accordant délégation de signature à Monsieur Jean Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités et à Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, est complété ainsi qu'il suit :

Service Insertion

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel Rapinat, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Solidarités, de Madame Laurence Hauck, adjointe au Directeur général adjoint, délégation de signature est accordée à **Madame Catherine Guillemain**, Cheffe

du service insertion, dans la limite de ses attributions et des engagements inférieurs ou égaux à 40 000 € hors taxes, à l'effet de signer les documents suivants :

1. Personnel

- décisions concernant les congés, les RTT et autres autorisations d'absence (à l'exception des congés bonifiés).

2. Marchés, Contrats et Conventions

- a) engagements juridiques des marchés, contrats et conventions, dont le montant est inférieur à 40 000 € hors taxes, ainsi que les actes relatifs à leur passation, leur gestion et leur exécution, à l'exclusion de l'avenant, de la décision ou de tout acte entraînant une augmentation du montant initial du marché ou de sa durée ;
- b) correspondances relatives au contrôle de l'exécution et à l'évaluation des marchés, contrats et des conventions avec les différents prestataires et partenaires du Département.

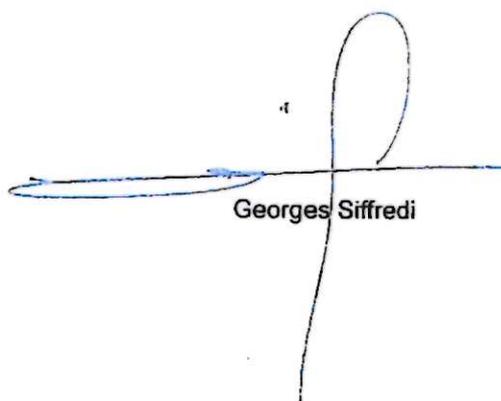
3. Programme Départemental d'Insertion (PDI)

- a) rapports et correspondances relatives à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du Programme Départemental d'Insertion ;
- b) décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre des actions du Programme Départemental d'Insertion.

4. Dispositif d'Accompagnement vers l'emploi

- a) rapports et correspondances relatives au pilotage des dispositifs de retour à l'emploi, notamment l'accompagnement global dans le cadre de la convention partenariale Département – Pôle emploi ;
- b) décisions et correspondances relatives à la mise en œuvre des actions du Dispositif d'Accompagnement vers l'emploi.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité, et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

135 ampliation
Le Chef du service des Affaires juridiques

Nicolas Auréras

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard l'Hautil, BP. 30322

Accusé de réception en préfecture
09/09/2022 16:09:00
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022